

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18921 - 73ÈME ANNÉE

## L'appel des Chagossiens contestant le Parc Marin rejeté par la Cour suprême britannique

### « Notre combat ne s'arrête pas là » dit Olivier Bancoult

**C'est le jeudi 8 février dernier que la Cour suprême britannique s'est prononcée sur l'appel du Groupe Réfugiés Chagos (GRC) à propos de la création du Parc Marin. Sa décision n'a pas été favorable à Olivier Bancoult et aux Chagossiens, dont l'appel a été rejeté.**

**O**n se souvient qu'en avril 2010, le gouvernement de Londres avait pris la décision unilatérale de créer une zone protégée, dite Parc marin, autour de l'archipel des Chagos. Ce soudain intérêt pour la préservation du riche environnement de cette vaste zone cachait en fait une vérité qui éclata quelques mois plus tard.

#### L'objectif caché puis dévoilé

Elle éclata après la révélation par Wikileaks d'un télégramme échangé entre les représentants gouvernementaux britannique et américain, qui démasquait les vrais motifs du Parc marin : interdire à jamais le retour des Chagossiens sur leur archipel natal.

C'est en s'appuyant sur ces preuves irréfutables qu'Olivier Bancoult contesta la légalité du Parc marin, dont la moindre des anomalies n'est pas la présence en plein cœur de la zone préservée de... la plus grande base militaire américaine au monde hors territoire U.S, Diego Garcia ! Mais la Cour suprême a tranché dans un autre sens ! Le câble diplomatique porteur de la vérité historique du Parc marin ne serait pas recevable devant la justice britannique. Et l'appel des Chagossiens a été rejeté, malgré la position distincte de deux des sept juges de la Cour.

Ce positionnement différencié des juges est retenu comme un des « points positifs » des débats par

Olivier Bancoult, qui rappelle qu'en mars 2015 le Tribunal d'arbitrage placé sous l'égide des Nations-Unies dans le cadre de la convention sur les droits de la Mer a jugé la création du Parc marin illégal et a donné raison au gouvernement mauricien. Cette décision d'un Tribunal à l'envergure internationale n'a pas ému les Juges de la Cour suprême, qui sont passés majoritairement outre cette contradiction.

#### « De nouveaux combats nous attendent »

« Déçu, mais pas abattu » telle est la réaction d'Olivier Bancoult et des Chagossiens, qui se sont forgé résilience et persévérance au fil de leur longue lutte. Ils se tournent déjà vers ce qui devrait constituer le temps fort judiciaire de leur combat pour 2018 : la Haute Cour de Londres examinera du 14 au 16 mai prochain l'appel du GRC contre la décision ignominieuse du 16 novembre 2016 prise par le gouvernement de Theresa May, opposant un refus absolu au droit au retour. C'est ce jour-là que fut trahie l'option pourtant maintes fois évoquée par la partie britannique d'utiliser le renouvellement du bail de location de Diego Garcia pour faire cesser enfin un crime long d'un demi-siècle.

Cela dit, tous les Chagossiens ont les yeux braqués sur la Cour internationale du Justice de La Haye où se jouera sans doute la partie décisive du drame. L'heure est au dépôt des dossiers argumentés des dif-

férentes parties. Les Chagossiens ont beaucoup travaillé pour retracer toute leur histoire.

#### Le soutien fort de Jeremy Corbyn

La cause chagossienne suscite beaucoup de sympathie, comme l'exprime entre autres, dans l'océan Indien, le Comité Solidarité Chagos La Réunion, et comme en témoigne la rencontre qui a eu lieu à Londres le 7 février dernier entre la délégation chagossienne et le leader du Parti travailliste Jeremy Corbyn. Entouré de plusieurs membres de son 'shadow cabinet' (en Grande-Bretagne, cabinet alternatif à celui du gouvernement), il a assuré Olivier Bancoult et ses camarades de tout son soutien, de toute son aide. Des associations, des syndicats, des jeunes, sans compter le groupe parlementaire défendant la cause chagossienne... il y a quand même du positif dans les rues et les couloirs de Londres.

**Pour le Comité Solidarité Chagos La Réunion, Georges Gauvin, président Alain Dreneau, secrétaire**

## Levothyrox : Après les 17 000 signalements, des zones d'ombres subsistent... dont celle-ci :

# Pourquoi seuls les patients de France sont-ils privés du droit d'accéder à l'ancienne formule du Lévothyrox ?

**Selon l'ANSM et Merck, en 2012, 23 personnes traitées au Lévothyrox présentaient de réels effets indésirables. Pour y remédier et rendre leur médicament plus stable, l'ANSM et Merck décident donc d'une nouvelle formule. Ce qui est louable et témoigne d'une préoccupation emplie d'empathie envers les personnes astreintes à la prise quotidienne de Lévothyrox.**

**L**a nouvelle formule, laquelle est — nous disent l'ANSM et Merck — rigoureusement la même quant au principe actif (seuls les excipients diffèrent) est distribuée début mars-avril 2017 sans qu'aucun patient ne soit informé du changement intervenu.

Après 4 mois de milliers de plaintes, l'ANSM et Merck, puis ENFIN Mme Buzyn décident de réagir. Reconnaisant une mauvaise communication de sa part, la ministre met en place un numéro vert pour une meilleure écoute des patients en souffrance. En fait d'écoute, nombre des patients ont eu droit à un minutieux et suspicieux épiluchage de leurs "supposées" souffrances.

Après avoir ainsi découragé des milliers de personnes de se soumettre à une enquête de style policière (317 000 personnes ont signé une pétition contre le nouveau Lévothyrox) il reste tout de même 17 000 cas auxquels l'ANSM avoue ne rien comprendre.

L'ANSM et Merck essaient de s'en sortir en affirmant que les effets indésirables ressentis par les 17 000 personnes sont bien connus puisqu'ils rigoureusement les mêmes que ceux éprouvés par les 23 patients dont, en 2012, les maux avaient été jugés suffisamment invalidants pour qu'une nouvelle mouture de Lévothyrox soit mise au point.

Mais, en 2017-2018, les très humains ANSM et Merck changent de "logique". Si, en 2012, il fallait modi-

fier le Lévothyrox pour le rendre plus sûr, plus stable et sans effets indésirables pour 23 patients incommodés, en 2017-2018, il n'est pas question de fournir l'ancienne formule aux 17 000 patients dont l'ANSM et Merck reconnaissent qu'ils présentent les mêmes souffrances que les 23 patients de 2012. 23 patients en souffrance, vite, vite, tenons-en compte ! (Et c'est très bien).

17 000 patients souffrant des mêmes maux que les 23 de 2012 ? Vite, vite, accusons-les de propager des fake news, d'être victimes de leurs propres élucubrations, de chercher à se faire du fric en obtenant d'indues indemnités, etc, alors que les victimes de l'ANSM et Merck ne demandent qu'une seule chose : l'accès à l'ancienne formule du Lévothyrox pour retrouver enfin les conditions d'une vie sans souffrances.

Et la réponse de l'ANSM et Merck est sans appel : n'y comptez pas !

Même si en Espagne, Italie, Suisse, Allemagne (siège de Merck) on distribue toujours l'ancienne formule, les patients français n'y auront pas droit. C'est comme ça et foutez-nous la paix !

Comment pourrait-on admettre cette « exception française » autrement qu'en soupçonnant l'ANSM de se faire l'agent de Merck dans la transformation de la France en un vaste banc d'essai pour la mise au point d'une formule de Lévothyrox dépourvue de lactose destinée, en fait, aux marchés asiatiques et, principalement, celui de la Chine ?

Pourquoi seuls les patients de France sont-ils privés du droit d'accéder à l'ancienne formule du Lévothyrox ?

*Jean*

**Rencontre avec les auteurs de  
« Paul Vergès en récit(s),  
regards croisés d'une vie politique »**

**Dédicaces du dernier livre sur Paul Vergès à la FNAC Saint-Pierre à 15 heures**

Une nouvelle séance de dédicaces des auteurs du livre « Paul Vergès en récit(s), regards croisés d'une vie politique » aura lieu cet après-midi. Rendez-vous à la FNAC Epicéa de Saint-Pierre de 15 heures à 17 heures.

## Edito

# Route de Cilaos : l'urgence impose de revoir les priorités de la Région

**L**es pluies qui se sont abattues sur l'Ouest et le Sud de l'île hier ont de nouveaux d'importantes conséquences.

À Cilaos, l'espoir revenait à la suite de l'avancée des travaux pour permettre à nouveau aux poids lourds de ravitailler le cirque. La solution provisoire actuelle impose en effet un détour par l'Ilet à Furcy puis le passage sur un radier. Les camions ne peuvent emprunter la passerelle qui est dimensionnée pour le passage d'une seule voiture de front.

Mais cet espoir s'est évanoui hier en raison des pluies. C'est ce que rappelle un communiqué de la Direction régionale des routes :

« Sur la RN5 Route de Cilaos, suite aux dernières précipitations, le radier provisoire dans le lit de la rivière entre l'Ilet à Furcy et l'Ilet Alcide est submergé et endommagé. La circulation est impossible dans ce secteur.

La route est fermée à la circulation jusqu'à nouvel ordre.

Les convois initialement prévus à compter de demain samedi 10 février sont annulés jusqu'à nouvel ordre. »

Autrement dit, la route de Cilaos est de nouveau coupée à tous les véhicules depuis cette veille de week-end. Il faudra attendre la baisse du niveau de l'eau pour entreprendre de nouveau les travaux pour rétablir le radier provisoire afin de laisser passer les véhicules légers. Quant aux poids lourds, il sera encore nécessaire de patienter avant qu'ils puissent de nouveau ravitailler le cirque de Cilaos.

Ce nouvel incident rappelle toute la difficulté à sécuriser la route actuelle. La recherche d'une

solution définitive à ce sujet fait l'objet d'une certaine cacophonie du côté de la Région, gestionnaire de la route. En effet, Paul Técher, maire de Cilaos et conseiller régional, avait indiqué que la construction d'une route sécurisée ne pourra pas intervenir avant la fin du chantier de la route en mer. Compte-tenu des aléas qui ne cessent de retarder les travaux de cette dernière, l'incertitude est de mise. Quelques jours plus tard, le député David Lorion, ancien conseiller régional, rappelait l'existence d'études sur la sécurisation, et soulignait qu'il était possible de lancer les travaux. Le lendemain, Didier Robert, président de la Région, faisait une nouvelle promesse, celle de faire construire des ouvrages d'art pour éloigner la route dans les secteurs le plus exposés aux chutes de pierre. Des fonds seraient disponibles pour lancer ce chantier, paraît-il.

Rappelons que cela fait 7 ans que Didier Robert dirige la Région, et une de ses promesses de campagne lorsqu'il a remporté la présidence de la Région grâce à l'aide du PS, était de multiplier les investissements dans le Sud. Il était notamment question d'importants travaux de modernisation de la RN3. À ce jour, les Réunionnais peuvent constater que rien n'a avancé dans ce domaine.

La Région a la responsabilité des routes nationales. Elle doit donc œuvrer le plus rapidement possible pour que la RN5 reliant Cilaos soit sécurisée. Mais a-t-elle les moyens de le faire compte-tenu de l'hypothèque considérable qui pèse sur les finances de la collectivité en raison du chantier de la route en mer, dont le coût et la durée de réalisation sont inconnus ?

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433

## Quand des sociétés étrangères soustraient des millions d'hectares aux cultures vivrières

# L'accaparement des terres agricoles du Sud renforce les famines

**La famine a sévi fortement dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Est (Somalie, Kenya, Ethiopie, Djibouti, Ouganda, Soudan du Sud) en 2017. Elle a touché 20 millions de personnes selon l'ONU, notamment parce que la sécheresse frappait ces territoires depuis fin 2016, qui se conjugue avec la pauvreté économique, les guerres... Avec le réchauffement climatique et la croissance de la population, les enjeux alimentaires et agricoles deviennent progressivement de plus en plus tendus. Cette tension impacte donc aussi les terres agricoles disponibles.**

**E**n 2016, « le groupe China Hongyang, spécialisé dans la fabrication et la commercialisation... d'équipements pour les stations-service et l'industrie pétrolière a pourtant acquis, 1700 hectares de terres agricoles dans le département de l'Indre. C'est la « branche investissement » de ce groupe qui a racheté, à prix d'or, ces parcelles à trois exploitants français ». Selon le gouvernement français des « connexions avec des groupes agro-industriels » avaient été établies « pour exporter la farine », vers la Chine car elle « n'assure pas son autonomie alimentaire » 1.

« Des capitaux russes intéressés par des vignobles réputés, des fonds de pension belges attirés par les grandes cultures céréalières, des investisseurs chinois dans le lait... Une « course aux hectares agricoles » semble avoir démarré. Alors que les terres cultivables risquent de se faire rares, "il va y avoir une concurrence importante sur la production agricole", pronostique Robert Levesque de la Fédération nationale des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, qui regroupe les 26 Safer qui couvrent le territoire, des structures d'intérêt général en charge de l'aménagement de l'espace rural. « Ces fonds cherchent à maîtriser les exploitations qui produisent les biens agricoles » 2.

Cependant, en 2011, les investisseurs étrangers n'étaient impliqués que dans moins de 1 % des transactions en 2011, soit 6 000 hectares environ, selon une étude d'AgriFrance. Or, la France use des mêmes pratiques, avec des entreprises,

telle AgroGeneration présidé par Charles Beigbeder, qui a acheté des terres dans des pays de l'Est de l'Europe. Ce n'est donc pas très cohérent au plan écologique et financier concernant les transports. Les terres agricoles sont donc soumises à une mise en concurrence croissante au sein du marché mondial.

### Facteur de développement du capitalisme

Or, comme le montre Polanyi dans son ouvrage la Grande transformation, au 18<sup>e</sup> siècle ce processus de marchandisation des terres était comparable, mais à l'échelle nationale en Angleterre. Ce fut un des facteurs de développement du capitalisme. Il explique que la société de marché n'a commencée à naître qu'à partir à partir du 18<sup>e</sup> siècle en Angleterre, avec la loi sur les enclosures entre 1760 et 1840, qui chassa les paysans de leur terre et créa un marché de la terre (à vendre ou à acheter). Une fois que s'est développée un marché du travail (des travailleurs disponibles) et de la terre, s'y est adjoint un marché de l'argent. Mais c'est véritablement au 19<sup>e</sup> siècle, à partir de l'abolition de la loi sur les pauvres (Speenhamland Act) de 1834, que la société de marché prend véritablement son essor 3.

En 2008, à Madagascar, « le sud-co-réen Daewoo Logistics s'est lancé dans la culture de maïs et la production d'huile de palme, où le groupe bénéficie d'une licence d'exploitation de terres immenses pour une

durée de quatre-vingt-dix-neuf ans. Un accord signé avec le gouvernement, en juillet 2008, lui accorde 1,3 million d'hectares de terres, soit l'équivalent de la moitié des terres arables de la Grande Île. Les Sud-Coréens comptent, de ce fait, renforcer la sécurité alimentaire de leur pays, quatrième plus gros importateur de maïs » 4. Alors que le pays ne produit pas suffisamment de denrées alimentaires pour se nourrir, la population s'insurge. Ainsi, en décembre 2008, le maire d'Antananarivo, Andry Rajoelina, appelle à une grève générale, contre le président de la République de Madagascar, Marc Ravalomanana. En mars 2009, Rajoelina chassera Ravalomanana du pouvoir, pour y prendre sa place. Généralement, ces achats de terres se font discrètement entre les pouvoirs publics et des transnationales, la population n'est pas informée et donc ne se révolte pas.

### Les plus riches s'accaparent les ressources agricoles

La mise en lumière médiatique de l'accaparement des terres à Madagascar en 2008, avait favorisé un début de prise de conscience par le mouvement altermondialiste mondial, de cette nouvelle tendance vers l'accaparement des terres à l'échelle internationale. Cela consiste pour les pays les plus riches et les grandes entreprises des pays industrialisés à acheter des terres au détriment de l'agriculture vivrière locale. Les locations

(généralement à très long terme) et ces achats de terres par des agro-industriels visent à cultiver les céréales qui manquent dans leur pays ou à développer des agrocarburants. À travers ces réformes foncières de nature néolibérale, il s'agit d'ouvrir le marché des terres agricoles aux populations les plus riches d'occident mais aussi des pays émergents, telle la Chine, afin que les plus riches puissent s'octroyer les ressources agricoles qui leur manquent. Or, ces achats se déroulent majoritairement dans les pays les plus pauvres qui ont donc déjà des difficultés à nourrir correctement leur population.

### 60 millions de personnes menacées d'expropriation

En 2008, le rapport du Grain évaluait déjà, à 40 millions d'ha, la superficie des terres, qui avaient été achetées par des transnationales<sup>5</sup>. Des populations locales sont parfois expulsées, le prix des terres augmente, alors que les terres agricoles accessibles aux petits paysans manquent dans certains pays, tel au Brésil, où les mouvements des « paysans sans terre » militent contre cette situation. L'ONU estimait que 60 millions de personnes sont menacées d'expropriation du fait de l'expansion des cultures destinées aux agrocarburants, dont cinq millions de ces personnes se trouvant en Indonésie<sup>6</sup>.

L'association GRAIN explique dans son rapport de 2016, cette tendance s'est « poursuivie et s'est aggravée », car depuis 2008 et les émeutes de la faim dans les pays en développement, « les prix restent résolument élevés et l'accès à l'alimentation est une lutte quotidienne pour la plupart des gens ». Cependant, certains projets ont été révi-

sés à la baisse. Par exemple, « au Cameroun, par exemple, après de nombreuses protestations de la part de la population, le projet Herakles a été réduit de 73 000 à 19 843 hectares.

### La résistance s'organise

Au Brésil et en Argentine, des entreprises chinoises confrontées à l'inquiétude soulevée par l'accaparement de terres par des étrangers ont tenté d'élaborer des accords permettant d'obtenir la production des exploitations agricoles plutôt que l'achat des terres elles-mêmes. Mais il éloigne encore un peu plus les paysans sans terre de la possibilité d'accès à des terres agricoles. De plus, l'accaparement mondial des terres agricoles continue de concerner autant les ressources en eau que les terres. Cependant, il y a un aspect positif, c'est que le niveau de résistance et de mobilisation déclenché par ces transactions est radicalement différent de ce qu'il était en 2008. Les populations sont mieux informées et passent à l'action comme jamais auparavant. La première base de données publiée en 2008 dévoilait environ 100 initiatives lancées à la fois par des gouvernements et des entreprises. En 2016, Grain recense « 491 accaparements de terres, portant sur 30 millions d'hectares dans 78 pays. Grâce aux mouvements sociaux, la croissance a ralenti depuis 2012, néanmoins, le problème continue de s'amplifier.<sup>7</sup>

Les partisans des politiques sociales opposés à la mondialisation libérale des terres agricoles notamment, défendent au contraire la relocalisation de la production, l'autonomie alimentaire, agricole, économique et politique. Ce qui n'empêche pas en même temps à ces territoires de mener néanmoins une solidarité économique interna-

tionale. De plus, ils entendent aussi faire cesser les politiques néocoloniales de leurs gouvernements. Car relocaliser la production d'une nation, afin de promouvoir l'emploi local, mais en continuant à exporter de manière agressive vers l'extérieur et à importer à très bas prix les marchandises n'existant pas dans leur pays seraient incompatibles avec des valeurs de solidarité.

**Thierry Brugvin**  
Auteur de  
« **Le pouvoir illégal des élites** », Max Milo, 2015

1. ATCHOUEL Guillaume, « Indre : un groupe chinois rachète 1 700 hectares de terres agricoles », La Dépêche, 07/05/2016

2. CHAPELLE Sophie, « L'accaparement de terres et la concentration foncière menacent-ils l'agriculture et les campagnes françaises ? » Bastamag, 7 avril 2014.

3. POLANYI Karl, La Grande Transformation, Gallimard, 1944, p. 204.

4. COURRIER INTERNATIONAL, Daewoo gagne le gros lot, 20 nov. 2008

5. GRAIN, Main basse sur les terres agricoles en pleine crise alimentaire et financière, Octobre 2008.

6. FORUM PERMANENT DES NATIONS UNIES sur les questions indigènes, 2008

7. GRAIN, Accaparement mondial des terres agricoles en 2016 : ampleur et impact, Rapport 2016, Grain, Barcelone, Espagne.

## In kozman pou la rout

### « Léséyaz bato »

An prinsip la plipar d'zafèr i fo ou i fé l'éséyaz. In linz ? I fo ou i éséye. In soulyé ? I fo ou i éséye. I pare mèm inn-d l'androi fé maryaz a l'ésé. Pason la dsi ! Mé sak mi rapèl bien, pars lé ankor fré dann mon tête, sé in l'éséyaz jingade. In jingade, si zot i koné pa, sé in rado : omoins sink pyès do boi anmaré l'inn avèk l'ot, avèk in pti ban par dsi é in gran golète pou fé avans lo l'ékipaz. Donk, dann la bé Sin-Pol, in bann demoun l'avé fé in jingade, mi pans, pou alé la pèsh. In zour, la mète lo jingade dann lo la mèr é pars lété pa prévi, lo rado la déviré : tête an o, tête an ba, tête an o, tête an ba. La fini, droite fishé dan fonn la mèr. Mi rakont pa zot koman lo bann zoiyé konpagnon la soté, kriyé, fé san touch pars mèm in z'afèr sinp i pé réaji in fason ou i atann pa. Alé ! Mi lèss azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

# Oté

## Alon koz in frui i apèl pitaya sansa frui lo dragon

*Vi k'zordi sé samdi é samdi pou Justin sé lo dèrnyé zour la somenn mi an parl ar pa la politik pou anparl d'ot shoz mé d'ot shoz lé inportan, sanm pou moin, pars sa i rant dann la sékirité alimantèr. Poitan li nora pi pa rantré ditou, mé oplis i sava, oplis mi oi ali rantré é bien komifo.*

*Kosa mi anparl ozis ? Mi anparl in n'afèr moin la vi la kaz kamarad dann Por mé moin noré pi oir ali la kaz d'ot moun, sansa dann désèrtin bitasyon, sansa mon prop kaz. Pars mi sava anparl azot in frui, in bon frui. ni pé apèl sa : frui lo dragon pars sé son nom la-ba dann vietnam. Ni pé apèl ali galman pitaya, pars sa mèm son nom galman.*

*Donk, mi sava pou in rényon é an rantran dann la kour mi oi in pyé rakète épi troi-kat frui roz vif i sava mir. In kamarad i domann : sé kosa sa ? Donk i réponn ali sak moin la mark an-o la... Mé a bien kalkilé, avan sa té in n'afèr nou téi an profite pa ditou, pars li té i done in zoli flèr, bon pou la vu, mé aprésa li téi sèk an plas.*

*Koméla, in bonpé d'moun i asosyé inn-dé pyé pitaya blan avèk inn-dé pyé pitaya rouz. I fégonn lo rouz avèk lo blan, lo blan avèk lo rouz é si lo dyab i mète pa la min, ou i pé gingn dopi moi novanm ziska oi d'zouin kék frui pou manzé. Tazantan in bon kantité !*

*Figuir azot néna mèm l'otofékon : li fékonn ali tousèl é ou na poin pou mayé avèk sa. Donk la kaz nout kamarad, la amontr amoin in mir avèk in kantité flèr i sort rouvèr. Tout sa i sava donn frui mi pans é mi pé asir azot sé in n'afèr gouté.*

*In késtyon : pou kosa in bon koup de tan, nou la pa fé arien avèk sa épi toudinkou ni trouv lo sogré bann vietnamien é ala sak i pé fèr, Pou moin, lé posib, pétète, trouv ankor in bann sogré pou ède anou fé d'ot frui, sansa d'ot légime, pou nou isi La Rényon. Pars, konm zot i koné la sékirité alimantèr sé in marote sa pou moin !*

*NB In romark : si zot i ashtësa bazar, é si zot i koné pa kan lé bien mir-l'èrla son déyèr lé in pé rouvèr an kroi - zot lé riskab rogréte an avoir dépans z'ot larzan . Donk ashtë, mé vèye bien kan lé mir.*

Justin